

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai à 20h30**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire .

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2024

Présents : Cyril DELGOULET, Laurent PELLERIN, Robert LEYMARIE, Yvon PICHON, Sandrine GERAUD, Christophe AUREJAC, Georgette RAFFAILLAC,

Absents excusés : Daniel LACOMBE, Isabelle BOTERF

Absent : Arnaud BIGEAT, Mathias NAVALON

Procuration : Isabelle BOTERF à Sandrine GERAUD

Secrétaire de séance : Yvon PICHON

#### Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 15 avril 2024
- 3- Délibération travaux d'éclairage public réalisé par le SDE 24
- 4- Délibération travaux de voirie 2024
- 5- Délibération amortissement investissement et subventions d'équipement
- 6- Délibération subvention association APE de Cublac
- 7- Décisions du maire prises dans le cadre des délégations
- 8- Questions diverses.

#### 1) Secrétaire de séance

Monsieur Yvon PICHON a été désigné secrétaire de séance.

#### 2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 15 avril 2024

Le PV a été adopté à l'unanimité.

#### 3) Délibération travaux d'éclairage public réalisé par le SDE 24

La commune de VILLAC, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public. Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires au niveau de l'**entrée de Villac et du porche** . L'ensemble de l'opération est estimé à **2.457.18 € TTC (2047.65 € HT)**

S'agissant de travaux « renouvellement foyers » », la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **1 390.97 € HT**.

La dépense est inscrite au budget de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux.

#### 4) Délibération travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté trois entreprises pour les travaux de voirie 2024 : Eurovia, Colas et Lagarde & Laronze. Les deux dernières entreprises citées ont fait une offre.

Mr le Maire donne connaissance au conseil des offres, la moins disante est celle de l'entreprise LAGARDE et LARONZE Charpenet 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU qui s'élève à 38 499.30 € HT et TTC 46 199.16€.

Il propose de confier ces travaux à l'entreprise la moins disante : l'entreprise LAGARDE et LARONZE.

Les routes concernées par ces travaux de voirie sont : La Ramisse, Muratel, Burg, Cluzel, Dagnac et la Morélie, Rongère, l'Andouyne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité **de confier les travaux** à l'entreprise LAGARDE et LARONZE

#### 5) Délibération amortissement investissement et subventions d'équipement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'y a pas de durée d'amortissement obligatoire pour les communes dont la strate démographique est inférieure à 3500 habitants et qu'il ne souhaite pas amortir les investissements de la commune.

Considérant que les immobilisations d'équipement relevant du chapitre 2024 sont amortissables quel que soit l'importance de la collectivité, il y a lieu de prévoir la durée d'amortissement des immobilisations comme suit,

Article 2041581 et 20241582 :

Immobilisations incorporelles – subventions d'équipement autres groupements et collectivités à statut particulier : amortissement sur une durée de 10 ans (exemple : éclairage public). Pour les biens d'un montant de faible valeur jusqu'à 1000 €, il est convenu d'amortir sur une durée d'un an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces amortissements.

#### 6) Délibération subvention association APE de Cublac

L'association des parents d'élèves de Cublac a formulé une demande de subvention pour la kermesse de l'école. Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 €.

#### 7) Décisions du maire prises dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données

-001) achat de 10 tables et de 15 barrières à l'écho technique pour un montant de 1941.36 €

-002) Achat de supports vélos à l'écho technique dans le cadre de l'action Flow vélo avec la communauté de communes pour un montant de 239.29 €

003) Achat d'un nouvel ordinateur à station-service informatique pour un montant de 917 €

004) Achat de panneaux électoraux à Comat et Valco pour un montant de 1932 €

Les membres du conseil prennent acte.

8) Questions diverses.

Organisation des élections européennes du 9 juin. Le tour de rôle des conseillers a été donné.

Séance levée à 21h50.

Le Maire

Laurent PELLERIN

Le secrétaire

Yvon PICHON